

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE  Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 13 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N ° CIAS-24/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe, à Frangy, sous la vice-présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT.</p> <p>Date de convocation : 21/03/2024</p> <p>Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET. MM. André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL.</p> <p>Pouvoir : Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Marie-Chantal FIGUET.</p> <p>Absents excusés : Mme Céline FILET et MM. David BANANT, Jérémie COURLET.</p> <p>Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance.</p>

**OBJET : Souscription d'une ligne de trésorerie temporaire auprès du Crédit Agricole dans le cadre du projet de construction de l'EHPAD du Val des Usse**

Monsieur le Vice-Président explique aux membres du conseil d'administration, qu'il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie temporaire pour l'EHPAD du Val des Usse au regard des éléments suivants :

- dans l'attente de la transmission du contrat de prêt PLS par l'administration centrale à l'organisme bancaire Crédit Agricole d'une part
- Les travaux étant commencés d'autre part, avec l'avènement des premières situations significatives en matière de dépenses,
- et pour faire face à ces dépenses dans l'attente de la signature du contrat de prêt PLS, la souscription d'une ligne de trésorerie temporaire auprès de l'organisme bancaire est indispensable.

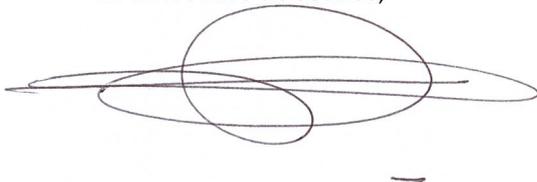
**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de donner délégation au Vice-Président de souscrire une ligne de trésorerie temporaire pour l'EHPAD du Val des Usse, en cas de retard, d'un montant maximal de 4 000 000 €.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Le Secrétaire de séance,



Pour le Président, par délégation  
Le vice-Président,  
M. André-Gilles CHATAGNAT



The stamp is circular and contains the following text: "C.I.A.S. 74910 SEYSSSEL" in the center, and "COMMUNAUTE DE COMMUNES" around the top edge, and "USSE ET RHONE" around the bottom edge, with a star on each side.

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*